

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

**Cadre réservé à l'adhérent(e)**

Matricule : **0482**

Société :

**Actif**

**Pensionné(e)**

**Autre :**

Nom & Prénom : **Benni Brahim**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : ..... Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

Date de consultation : **07/04/2023**

Nom et prénom du malade : **Benni Brahim**

Lien de parenté :

**Lui-même**

**Conjoint**

**Enfant**

Nature de la maladie :

**Affection Rhumatologique**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

**Rhumatologie**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : **Benni Brahim**



INPE: 091082768  
I.C.E: 001697860000077

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <del>Pharmacie Naima</del> <del>Hédi Chérif</del> <del>B.P. 54</del> <del>1000 Tunis</del> <del>TUNISIA</del>	07.06.23	863,20

INP: 92044569  
ANALYSES

~~INP : 920445-  
ANALYSES -~~

### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
					COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
		H 25533412   21433552 00000000   00000000 D 00000000   00000000 G 35533411   11433553 B			
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					

Mr Dennis Prokeller

Casablanca, le

11/4/2023.

136,50 x 4

Alyse 25

(S.V)

gel de malaxe {  
gel de multi }Alyse 25

gel (le moins) 4Kgs } X

59,00

(70)

spray froid

Rlexonat

(5)

x 2 J x 15 J

79,50 x 2 sur gel -

(S.V)

15 J

Durorelax

gel x 2 J

$$\underline{49.60 \times 2}$$

Blue fate



Mrs Afrin

NAB 1021/4

Abbie S/S

1336 65/6

Mar 6 5/7

863.20

**ALYSE®** 25 mg  
PRÉGABALINE  
GÉLULES

56 GÉLULES



Voie orale

22 L 265

08.2028

/: 136DH50

bottu/JR  
b  
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

© **ABDIIBRAHIM**

**ALYSE®** 25 mg  
PRÉGABALINE  
GÉLULES

56 GÉLULES



Voie orale

22 L 265

08.2028

/: 136DH50

bottu/JR  
b  
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

© **ABDIIBRAHIM**

**ALYSE®** 25 mg  
PRÉGABALINE  
GÉLULES

56 GÉLULES



Voie orale

22 L 265

08.2028

/: 136DH50

bottu/JR  
b  
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

© **ABDIIBRAHIM**

**ALYSE®** 25 mg  
PRÉGABALINE  
GÉLULES

56 GÉLULES



Voie orale

22 L 265

08.2028

/: 136DH50

bottu/JR  
b  
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

© **ABDIIBRAHIM**

EXP: 10/2025  
LOT: 22J05  
PPV: 49,60 DH

3 ampoules buvables

## D-CURE® FORTE

EXP: 09/2025  
LOT: 22I27  
PPV: 49,60 DH

3 ampoules buvables

## D-CURE® FORTE

PPC: 79,50DH  
EXP: 02/26  
LOT: CA275

Gélique

DuoRelax®

Gélique

DuoRelax®

PPC: 79,50DH  
EXP: 02/26  
LOT: CA275